

## FICHE 1 PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

### Première demande

**Libellé du CQP :** Maquilleur(se) conseil animateur(trice)

**Code(s) NSF :** 336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

**Commission paritaire nationale de l'emploi de référence :** CPNE-FP de la branche professionnelle de l'esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique, des soins corporels et de la parfumerie

**N° et libellé de la ou des CCN de référence :** IDCC 3032 - Convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie du 24 juin 2011 (Brochure n°3123)

**Autorité délivrant le CQP :** FIEPPEC - Fédération des Ecoles Professionnelles de la Parfumerie, de l'Esthétique et de la Cosmétique

Date de transmission de la demande à l'autorité de saisine : 04/01/2016

Date de première délivrance du CQP : 2010

### Interlocuteur en charge du dossier

Madame

Nom : PARISET

Prénom : Laurence

Courriel : cpne-fp-esthetique@orange.fr

Fonction : Présidente de la CPNE-FP de la Branche Esthétique

Téléphone : 03 25 78 47 54 / Télécopie : Néant

Adresse postale : FIEPPEC – 1, rue Victorien Sardou – 10000 TROYES

Numéro de dossier attribué par la CNCP : **dossier 3466-V1**

## FICHE 2 IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ DÉLIVRANT LE CQP

### 1) Dénomination juridique complète de l'autorité délivrant le CQP (statut)

**Nom de l'autorité délivrant le CQP** (par délégation de la CPNE-FP): Fédération des Ecoles Professionnelles de la Parfumerie, de l'Esthétique et de la Cosmétique par délégation de la CPNE-FP de la branche professionnelle de l'esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique, des soins corporels et de la parfumerie

**Sigle utilisé** : FIEPPEC

**Adresse** : 1 rue Victorien Sardou – 10000 TROYES.

**Téléphone** : 03 25 78 47 54 **Télécopie** : Néant

**Courriel** : cpne-fp-esthetique@orange.fr **Site Internet** (le cas échéant) : <http://www.fieppec.fr/>

### 2) Représentée par

Madame

**Nom** : PARISET

**Prénom** : Laurence

**Courriel** : cpne-fp-esthetique@orange.fr

**Fonction** : Présidente de la CPNE-FP de la branche professionnelle de l'esthétique

**Téléphone** : 03 25 78 47 54

**Télécopie** : Néant

### 3) Si besoin, désignation de la structure chargée, au sein de l'instance, de ce CQP (et sigle utilisé)

Néant.

### 4) Autres certifications octroyées par l'autorité délivrant le CQP

- CQP SPA Praticien (*Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle SPA praticien avec effet au 14 avril 2012, jusqu'au 14 avril 2017*).
- CQP SPA Manager (*Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle SPA manager avec effet au 14 avril 2012, jusqu'au 14 avril 2017*).
- CQP Styliste ongulaire (**demande d'enregistrement au RNCP en cours**)

## FICHE 3 PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE BRANCHE

### 1) Accords ou textes conventionnels définissant le dispositif de branche

Accord professionnel du 22 avril 2009 relatif aux certificats de qualification professionnelle de la convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie. (**Annexe n°1**)

### 2) Date de création du CQP et éventuellement texte de référence

**Date de création du CQP** : 16 mars 2009

#### **Textes de référence :**

Annexe n° I de la convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie du 24 juin 2011 (Brochure n°3123), relative à la mise en place du CQP « Maquilleur conseil animateur ».

(**Annexe n°2**)

### 3) Descriptif du dispositif de construction des CQP mis en œuvre dans la branche professionnelle

Depuis plusieurs années, la branche professionnelle de l'esthétique s'est engagée dans une démarche de certification des qualifications professionnelles afin de répondre aux besoins des entreprises du secteur en termes de compétences et de qualification.

#### **La décision de création d'un CQP**

La création de CQP (certificats de qualifications professionnelles) est décidée par les organisations représentées à la CPNE-FP, sous la forme d'une délibération.

La demande de création émanant d'une ou plusieurs organisations est portée de plein droit à l'ordre du jour de la commission et est examinée selon les critères ci-après :

- le domaine de qualification et les besoins existants,
- le profil professionnel et les perspectives d'emploi,
- les axes prioritaires de formation,

Lorsque la commission a donné son accord pour la création d'un CQP, les membres de la CPNE-FP rédigent un cahier des charges contenant obligatoirement :

- la définition de l'emploi visé et les compétences attendues,
- le public visé et les prérequis exigés,
- le programme de la formation,
- le suivi des stagiaires et de la formation,
- l'habilitation des centres de formation,
- l'organisation des examens et de la certification.

### **La rénovation ou suppression d'un CQP**

Chaque CQP est créé par la CPNE-FP pour une durée de 5 ans. A l'issue de cette période, le CQP peut être :

- reconduit par tacite reconduction pour une durée de 5 ans renouvelable,
- supprimé par la commission, auquel cas les actions de formation en cours seront menées à leur terme jusqu'à la délivrance des certificats dont les titulaires pourront se prévaloir,
- rénové et reconduit sur décisions de la CPNE-FP au regard de l'évolution du métier et de la réglementation pour une durée de 5 ans renouvelable, sauf révision.

Ainsi, la décision de mettre en œuvre le CQP « Maquilleur conseil animateur » répond donc aux besoins exprimés par professionnels exerçant dans les instituts, salons de coiffure mais aussi parfumerie, à savoir : la nécessité de recruter d'une part des employés qualifiés et d'autre part, du personnel d'encadrement formé aux techniques de vente, de conseils techniques et d'animations spécifiques au maquillage.

## FICHE 4 MÉTIER, FONCTIONS ET ACTIVITÉS VISÉ(ES) PAR LA QUALIFICATION

### 1) Désignation du métier ou des fonctions en lien avec la qualification

---

Maquilleur(se) conseil animateur(trice).

### 2) Description de la qualification

---

Le/la maquilleur(se) conseil animateur(trice), seul(e) ou sous la responsabilité du responsable ou du gérant de l'institut s'occupe de mettre en valeur, embellir le visage.

Dans un institut de beauté, dans un magasin de cosmétiques ou une parfumerie, il/elle réalise tout type de maquillage : du maquillage discret au maquillage plus élaboré/personnalisé (cérémonies, soirées festives ou à thèmes) selon les attentes de sa clientèle ou encore la réalisation de maquillage longue durée.

Le/la maquilleur(se) conseil animateur(trice) conseille sa clientèle sur les produits de maquillage, explique les modes d'applications des produits cosmétiques et les choix spécifiques en fonction de la carnation et morphologie de visage, il/elle est susceptible de proposer des fiches conseils, enfin, il/elle forme aux techniques de base.

Véritable professionnel(le), il/elle assure la gestion des stocks, l'animation des campagnes commerciales/promotionnelles et la mise en valeur de nouveaux produits.

Le/la maquilleur(se) conseil animateur(trice) doit non seulement veiller à proposer un service adapté aux besoins de sa clientèle en les conseillant et les informant sur les techniques employées, mais aussi être doté(e) d'imagination et de créativité.

L'exercice de ce métier requiert aussi minutie, patience, soin et rigueur.

Ainsi, le/la maquilleur(se) conseil animateur(trice) assure les activités suivantes :

- l'accueil et le suivi de la clientèle
- le conseil et la vente de prestations et de produits de maquillage
- l'animation de cours d'auto-maquillage
- la réalisation de techniques de maquillage visage et de maquillage longue durée.

### 3) Fiche(s) ROME la ou les plus proches

---

D1208 – Soins esthétiques et corporels

D1501 – Animation de vente

## 4) Cadres d'exercice les plus fréquents

### A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

Depuis la fin des années 90, le secteur de l'esthétique connaît une importante croissance (+6.6% par an) notamment liée au développement de la demande en « soins de beauté et de bien-être ».

Le nombre de structure est également en forte augmentation avec près de 17 000 entreprises créées (statuts auto-entrepreneurs, micro-sociétés notamment).

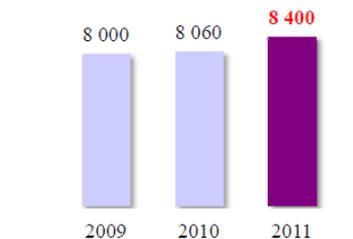
Pour faire face à cette concurrence accrue, les entreprises du secteur sont amenées à proposer des produits et prestations variés à des prix attractifs.

L'essor des « soins de beauté de la personne et du bien-être », une clientèle de plus en plus exigeante en termes de qualité et de résultats, conduisent les entreprises à recruter des professionnels hautement qualifiés.

**Quelques chiffres clés :** (source : RAPPORT DE BRANCHE de la convention collective de l'esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie)

## I – DENOMBREMENT

### Nombre d'entreprises de soins de beauté employant au moins un salarié

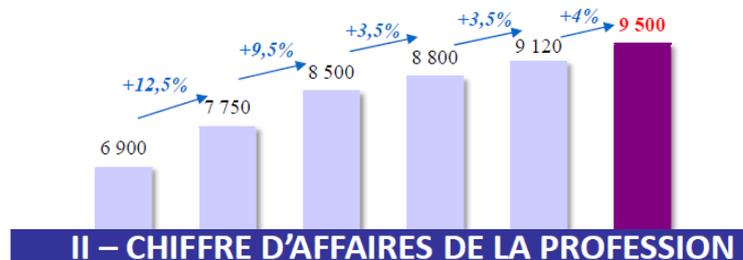


(+ 31.300 entreprises employant 0 salarié = 39.700 entreprises au global)

Source INSEE

### Nombre moyen d'établissements par entreprise

### Nombre d'instituts de beauté et espaces de soins corporels employant au moins un salarié (établissements)



## II – CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA PROFESSION

### 1. Au global

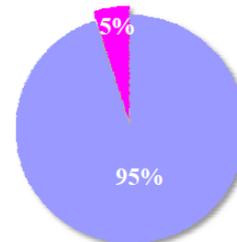
### Chiffre d'affaires de la profession en 2011



**1.556,5 M€ H.T.**  
(rappel 2010 : 1.503,1 M€ H.T.)

### Répartition du chiffre selon la catégorie des entreprises en 2011 :

Ecoles d'esthétique :  
78,5 M€



Instituts de beauté et espaces de soins corporels :  
1.478 M€

Dc  
Dc

➤ Les instituts de beauté et espaces de soins corporels totalisent 95 % du chiffre d'affaires de la profession soit 1.478 millions d'euros.

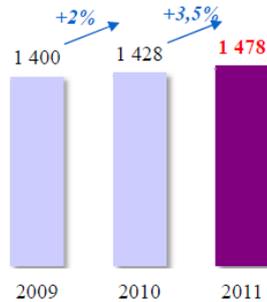
➤ Les écoles réalisent quant à elles les 5 % restants, soit 78,5 millions d'euros.

## II – CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA PROFESSION

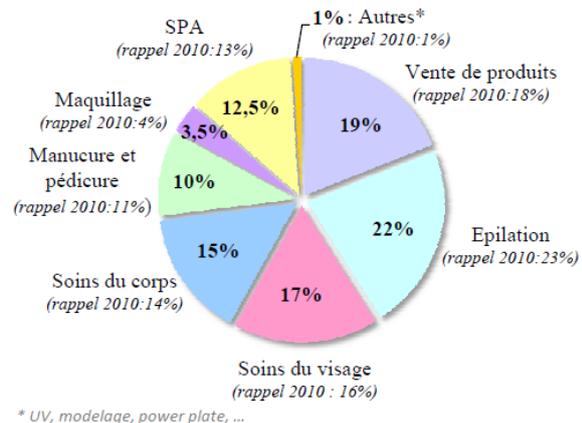
### 2. Selon les principales activités

#### Instituts de beauté et espaces de soins corporels

Chiffre d'affaires réalisé par les instituts de beauté et espaces de soins corporels



Répartition des **1.478 millions d'euros H.T.** de chiffre d'affaires réalisés par les instituts de beauté et espaces de soins corporels selon leurs principales activités



- L'épilation et les ventes de produits représentent plus de 40 % du chiffre d'affaires de la profession en 2011.
- Les activités de soins du visage et du corps pèsent pour 32 % du total.

L'activité du maquilleur conseil animateur peut s'exercer dans les secteurs suivants :

- centres d'esthétique spécialisés,
- instituts de beauté, parfumeries, grands magasins,
- salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées,
- à domicile, pour des événements festifs (carnaval, soirée à thème...).

L'activité peut impliquer des déplacements notamment pour les personnes travaillant à domicile. L'amplitude horaire est variable (institut, domicile, ...) : de 9h00 à 19h00, en soirée, les fins de semaine et jours fériés...

#### B. Responsabilité et autonomie caractérisant les types d'emploi ciblés

Ce métier peut être exercé en qualité d'auto-entrepreneur, microsociété ou encore freelance. Dans le cas d'une activité salariée, le/la maquilleur(se) conseil animateur(trice) est rattaché(e) au responsable de l'institut ou du magasin de cosmétiques ou de la parfumerie.

### 5) Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant.

## FICHE 5 INGÉNIERIE : RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

### Référentiel d'activités et référentiel de certification dans un tableau unique

Le jury d'épreuves est composé de 2 membres : un formateur et un professionnel exerçant le métier

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<b>Accueil, conseil et vente de produits et de prestations de maquillage</b>				
<b>A1 – Accueil de la clientèle dans un institut de beauté, un magasin de cosmétiques ou une parfumerie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et prise en compte des clients</li> <li>• Identification des attentes, motivations et besoins du client</li> <li>• Réponses aux différentes demandes de renseignements</li> </ul>	<b>C1 – Accueillir et effectuer le suivi de la clientèle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C1.1 - Prendre en charge le client dès son arrivée.</li> <li>▪ C1.2 - Mettre en œuvre les méthodes de questionnement afin d'identifier les besoins et les motivations du client.</li> <li>▪ C1.3 - Organiser et planifier les rendez-vous en tenant compte de la nature et de la durée de la prestation souhaitée et des contraintes du client.</li> <li>▪ C1.4 - Renseigner ou mettre à jour le fichier clientèle.</li> <li>▪ C1.5 - Prendre congé du client en respectant les usages de l'institut.</li> </ul>	<b>C1 – Accueillir et effectuer le suivi de la clientèle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C1.1 - Prendre en charge le client dès son arrivée.</li> <li>▪ C1.2 - Mettre en œuvre les méthodes de questionnement afin d'identifier les besoins et les motivations du client.</li> <li>▪ C1.3 - Organiser et planifier les rendez-vous en tenant compte de la nature et de la durée de la prestation souhaitée et des contraintes du client.</li> <li>▪ C1.4 - Renseigner ou mettre à jour le fichier clientèle.</li> <li>▪ C1.5 - Prendre congé du client en respectant les usages de l'institut.</li> </ul>	<b>Les modalités d'évaluation mises en œuvre pour chacune des capacités sont les suivantes :</b> <b>→ A l'issue de la formation</b> <b>Mise en situation professionnelle reconstituée (durée : 15 min)</b> Il s'agit d'un jeu de rôle reconstituant une situation professionnelle à laquelle est confrontée le candidat. A l'aide d'une grille d'évaluation adaptée au contexte professionnel, le jury d'épreuves (*) évalue <i>la capacité du candidat à mettre en œuvre ses compétences opérationnelles et observables dans la vente de prestations, de produits complémentaires en maquillage, le conseil produit et le relationnel avec le client.</i> <b>→ Par la VAE</b> Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) et soutenance orale devant le jury de validation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La tenue vestimentaire est soignée et adaptée.</li> <li>▪ La présentation est conforme aux exigences du métier.</li> <li>▪ L'élocution est claire.</li> <li>▪ Le client est accueilli dans le respect des procédures internes de l'institut.</li> <li>▪ Le discours et l'attitude sont adaptés à la situation (qualité de l'expression, empathie et écoute).</li> <li>▪ Les méthodes de questionnement permettant d'identifier les besoins et les motivations du client sont maîtrisées et adaptées.</li> <li>▪ Le vocabulaire utilisé est professionnel et représentatif</li> <li>▪ La tenue du planning est correcte et prend en compte la demande du client.</li> <li>▪ Le fichier client est renseigné et actualisé systématiquement lors de l'échange avec le client.</li> <li>▪ Le client est raccompagné dans le respect des usages de l'institut.</li> </ul>

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<b>Accueil, conseil et vente de produits et de prestations de maquillage (suite)</b>				
<p><b>A2 – Vente et conseil sur les prestations et les produits de maquillage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Animation du lieu de vente</li> <li>Présentation des prestations et produits de maquillage</li> <li>Conseil et vente de produits et services de maquillage</li> </ul>	<p><b>C2 – Organiser et animer l'espace de vente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>C2.1 - Préparer et mettre en œuvre des animations commerciales selon les objectifs visés, en mobilisant les ressources et moyens nécessaires.</li> <li>C2.2 - Organiser l'espace de vente en mettant en valeur les produits, les nouveautés et les promotions en appliquant les règles et les consignes de merchandising, de signalétique et de présentation.</li> <li>C2.3 - Animer l'espace de vente pour inciter le client à découvrir de nouveaux produits de maquillage (présentation des nouveautés, tests des produits, doses d'essai offertes...)</li> <li>C2.4 - Présenter et proposer les services et avantages de l'institut afin de fidéliser le client. (carte de fidélité, parrainage, offre d'anniversaire...)</li> <li>C2.5 - Analyser les résultats des actions commerciales et promotionnelles conduites (stock, fichier client, panier moyen...) à travers différents indicateurs.</li> </ul>	<p><b>C2 – Organiser et animer l'espace de vente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>C2.1 - Préparer et mettre en œuvre des animations commerciales selon les objectifs visés, en mobilisant les ressources et moyens nécessaires.</li> <li>C2.2 - Organiser l'espace de vente en mettant en valeur les produits, les nouveautés et les promotions en appliquant les règles et les consignes de merchandising, de signalétique et de présentation.</li> <li>C2.3 - Animer l'espace de vente pour inciter le client à découvrir de nouveaux produits de maquillage (présentation des nouveautés, tests des produits, doses d'essai offerts...)</li> <li>C2.4 - Analyser les résultats des actions commerciales et promotionnelles conduites (stock, fichier client, vente...) à travers différents indicateurs.</li> <li>C2.5 - Analyser les résultats des actions commerciales et promotionnelles conduites (stock, fichier client, panier moyen...) à travers différents indicateurs.</li> </ul>	<p><b>Les modalités d'évaluation mises œuvre pour chacune des capacités sont les suivantes :</b></p> <p>→ <b>A l'issue de la formation</b>  <b>Mise en situation professionnelle reconstituée (durée : 15 min)</b>  Il s'agit d'un jeu de rôle reconstituant une situation professionnelle à laquelle est confrontée le candidat.  A l'aide d'une grille d'évaluation adaptée au contexte professionnel, le jury d'épreuves (*) évalue la capacité du candidat à mettre en œuvre ses compétences opérationnelles et observables dans la vente de prestations, de produits complémentaires en maquillage, le conseil produit et le relationnel avec le client.</p> <p><b>Etude de cas (durée : 1h)</b>  Cette épreuve écrite permet de vérifier la maîtrise des connaissances techniques par rapport à des situations professionnelles en lien avec la certification.</p> <p>→ <b>Par la VAE</b>  Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) et soutenance orale devant le jury de validation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les animations sont préparées et mises en œuvre dans le respect des objectifs définis et de la politique commerciale.</li> <li>Le plan et les règles d'implantation lors de la mise en place de l'espace de vente sont respectés.</li> <li>Les informations et les PLV sont mises en place.</li> <li>Les produits devant être davantage mis en valeur sont identifiés par une signalétique adaptée et dans le respect des règles de merchandising.</li> <li>Le client est informé de la politique de fidélisation de l'institut.</li> <li>Les actions commerciales et promotionnelles sont analysées à partir : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ du nombre de ventes réalisés</li> <li>✓ la satisfaction client</li> <li>✓ ...</li> </ul> </li> </ul>

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<b>Accueil, conseil et vente de produits et de prestations de maquillage (suite)</b>				
<b>A2 – Vente et conseil sur les prestations et les produits de maquillage (suite)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Animation du lieu de vente</li> <li>Présentation des prestations et produits de maquillage</li> <li>Conseil et vente de produits et services de maquillage</li> </ul>	<b>C3 – Conseiller la clientèle et vendre des produits et/ou des prestations de maquillage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C3.1 - Conduire un entretien avec le/la client(e) afin d'approfondir et analyser ses besoins en termes de produit, prestation, disponibilité, contre-indication et budget.</li> <li>C3.2 - Proposer une prestation personnalisée ainsi que des produits additionnels à partir des informations recueillies (caractéristiques personnelles et socioprofessionnelles, habitudes de consommation du client...).</li> <li>C3.3 - Transmettre à la clientèle, les informations complètes, détaillées et argumentées sur les produits, les prestations, les techniques de maquillages et les contre-indications.</li> <li>C3.4 - Traiter les objections pour rassurer le client sur l'adéquation de la prestation/produit avec ses attentes.</li> <li>C3.5 - Reformuler, valider et contractualiser la proposition.</li> </ul>	<b>C3 – Conseiller la clientèle et vendre des produits et/ou des prestations de maquillage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C3.1 - Conduire un entretien avec le/la client(e) afin d'approfondir et analyser ses besoins en termes de produit, prestation, disponibilité, contre-indication et budget.</li> <li>C3.2 - Proposer une prestation personnalisée ainsi que des produits additionnels à partir des informations recueillies (caractéristiques personnelles et socioprofessionnelles, habitudes de consommation du client...).</li> <li>C3.3 - Transmettre à la clientèle, les informations complètes, détaillées et argumentées sur les produits, les prestations, les techniques de maquillages et les contre-indications.</li> <li>C3.4 - Traiter les objections pour rassurer le client sur l'adéquation de la prestation/produit avec ses attentes.</li> <li>C3.5 - Reformuler, valider et contractualiser la proposition.</li> </ul>	<b>Les modalités d'évaluation mises en œuvre pour chacune des capacités sont les suivantes :</b> <b>→ A l'issue de la formation</b> <b>Mise en situation professionnelle reconstituée (durée : 15 min)</b> Il s'agit d'un jeu de rôle reconstituant une situation professionnelle à laquelle est confrontée le candidat. A l'aide d'une grille d'évaluation adaptée au contexte professionnel, le jury d'épreuves (*) évalue la capacité du candidat à mettre en œuvre ses compétences opérationnelles et observables dans la vente de prestations, de produits complémentaires en maquillage, le conseil produit et le relationnel avec le client. <b>Etude de cas (durée : 1h)</b> Cette épreuve écrite permet de vérifier la maîtrise des connaissances techniques par rapport à des situations professionnelles en lien avec la certification. <b>→ Par la VAE</b> Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) et soutenance orale devant le jury de validation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les techniques de questionnement permettant d'identifier les besoins et d'évaluer les contre-indications sont maîtrisées et adaptées.</li> <li>La proposition faite au client est pertinente.</li> <li>Les produits proposés tiennent compte de plusieurs paramètres (caractéristiques personnelles et socioprofessionnelles, habitudes de consommation du client...)</li> <li>Les informations relatives aux produits, prestations, techniques de maquillage et aux contre-indications sont maîtrisées et clairement expliquées au client.</li> <li>L'argumentation est structurée, étayée par des éléments complets et détaillés sur les produits, prestations ou techniques de maquillage.</li> <li>Les objections sont reformulées et des réponses sont effectuées.</li> <li>La reformulation confirme la demande.</li> <li>Les étapes de la vente sont respectées.</li> <li>Les procédures de clôture de vente et d'encaissement sont respectées.</li> </ul>
	<b>C4 – Réaliser les encaissements</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C4.1 - Clôturer la vente et/ou réaliser des encaissements selon les usages et les procédures en vigueur.</li> </ul>	<b>C4 – Réaliser les encaissements</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C4.1 - Clôturer la vente et/ou réaliser des encaissements selon les usages et les procédures en vigueur.</li> </ul>		

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<b>Animation de cours d'auto-maquillage</b>				
<p><b>A3 – Réalisation de cours d'auto-maquillage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de démonstrations de maquillage</li> <li>• Argumentation des différents gestes en maquillage</li> </ul>	<p><b>C5 – Conduire des séances d'auto-maquillage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C5.1 - Animer des formations aux produits cosmétiques et techniques essentielles de maquillage auprès de la clientèle en utilisant les supports visuels et audio-visuels ou tout type de document mise à disposition par l'institut et en mettant en œuvre des méthodes pédagogiques.</li> <li>▪ C5.2 - Réaliser des démonstrations de techniques de maquillage, selon les besoins exprimés par la clientèle, en expliquant les différents gestes et étapes de réalisation à accomplir dans le but de former ou d'informer.</li> <li>▪ C5.3 - Observer les gestes d'auto-maquillage réalisés par la cliente et corriger le cas échéant.</li> <li>▪ C5.4 - Rédiger une fiche d'auto-maquillage et de conseils en tenant compte des caractéristiques du client (morphologie, carnation, couleur des cheveux, des yeux, ...) de manière détaillée et méthodique afin que le client puisse l'exploiter en toute facilité.</li> <li>▪ C5.5 - S'assurer du résultat et de la satisfaction du client.</li> </ul>	<p><b>C5 – Conduire des séances d'auto-maquillage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C5.1 - Animer des formations aux produits cosmétiques et techniques essentielles de maquillage auprès de la clientèle en utilisant les supports visuels et audio-visuels ou tout type de document mise à disposition par l'institut et en mettant en œuvre des méthodes pédagogiques.</li> <li>▪ C5.2 - Réaliser des démonstrations de techniques de maquillage, selon les besoins exprimés par la clientèle, en expliquant les différents gestes et étapes de réalisation à accomplir dans le but de former ou d'informer.</li> <li>▪ C5.3 - Observer les gestes d'auto-maquillage réalisés par la cliente et corriger le cas échéant.</li> <li>▪ C5.4 - Rédiger une fiche d'auto-maquillage et de conseils en tenant compte des caractéristiques du client (morphologie, carnation, couleur des cheveux, des yeux, ...) de manière détaillée et méthodique afin que le client puisse l'exploiter en toute facilité.</li> <li>▪ C5.5 - S'assurer du résultat et de la satisfaction du client.</li> </ul>	<p><b>Les modalités d'évaluation mises œuvre pour chacune des capacités sont les suivantes :</b></p> <p>→ <b><u>A l'issue de la formation Mise en situation professionnelle reconstituée (durée : 15 min)</u></b></p> <p>Il s'agit d'un jeu de rôle reconstituant une situation professionnelle à laquelle est confrontée le candidat.</p> <p>A l'aide d'une grille d'évaluation adaptée au contexte professionnel, le jury d'épreuves (*) évalue la capacité du candidat à mettre en œuvre ses compétences opérationnelles et observables dans la vente de prestations, de produits complémentaires en maquillage, le conseil produit et le relationnel avec le client.</p> <p>→ <b><u>Par la VAE</u></b></p> <p>Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) et soutenance orale devant le jury de validation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les formations sont animées et s'appuient sur les supports à sa disposition.</li> <li>▪ Le vocabulaire utilisé est adapté ; l'expression est structurée et claire (syntaxe, ton, rythme, audibilité)</li> <li>▪ La présentation est structurée et séquencée par des démonstrations.</li> <li>▪ Les démonstrations des techniques de maquillage sont réalisées avec pédagogie.</li> <li>▪ Les méthodes pédagogiques sont appliquées afin de faciliter la compréhension du client.</li> <li>▪ Les différents gestes et étapes de réalisation sont clairement expliqués ; l'enchaînement des étapes est cohérent.</li> <li>▪ Le client est accompagné dans ses gestes d'auto-maquillage (observation, ajustement, explication...)</li> <li>▪ La fiche d'auto-maquillage est rédigée avec un vocabulaire professionnel, adapté et tient compte du cadre de référence du client.</li> <li>▪ La fiche d'auto-maquillage est rédigée en tenant compte des caractéristiques du client (peau, morphologie, carnation, couleur des yeux, couleur des cheveux, allergies cutanées...)</li> <li>▪ Le/la client(e) est interrogé(e) à la fin de la prestation sur la qualité de l'animation.</li> <li>▪ Les outils et méthodes permettant d'apprécier le degré de satisfaction du client sont correctement appliqués.</li> <li>▪ Les causes de satisfaction ou de non satisfaction sont repérées et des actions correctives ou d'amélioration sont mises en place.</li> </ul>

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<b>Réalisation de techniques de maquillage visage</b>				
<p><b>A4 – Préparation du poste de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation du poste de travail (nettoyage, désinfection, ergonomie, sécurité)</li> <li>Réalisation des inventaires des produits</li> </ul>	<p><b>C6 – Organiser le poste de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>C6.1 - S'assurer en permanence de la propreté des locaux, de la propreté et du bon fonctionnement des équipements (accessoires, matériels) de son poste de travail.</li> <li>C6.2 - Veiller à la clarté de l'espace de travail et s'assurer de l'accessibilité et de la circulation des personnes (personnel de l'institut, clientèle)</li> <li>C6.3 - Assurer l'organisation, l'hygiène, la sécurité et l'ergonomie de son poste de travail en fonction de la prestation à réaliser.</li> <li>C6.4 - Préparer le nettoyage et le rangement de son poste de travail (accessoires, table de maquillage) à l'issue du maquillage dans le respect des protocoles de nettoyage et de désinfection et de façon à être prêt pour une prochaine prestation.</li> </ul>	<p><b>C6 – Organiser le poste de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>C6.1 - S'assurer en permanence de la propreté des locaux, de la propreté et du bon fonctionnement des équipements (accessoires, matériels) de son poste de travail.</li> <li>C6.2 - Veiller à la clarté de l'espace de travail et s'assurer de l'accessibilité et de la circulation des personnes (personnel de l'institut, clientèle)</li> <li>C6.3 - Assurer l'organisation, l'hygiène, la sécurité et l'ergonomie de son poste de travail en fonction de la prestation à réaliser.</li> <li>C6.4 - Préparer le nettoyage et le rangement de son poste de travail (accessoires, table de maquillage) à l'issue du maquillage dans le respect des protocoles de nettoyage et de désinfection et de façon à être prêt pour une prochaine prestation.</li> </ul>	<p><b>Les modalités d'évaluation mises en œuvre pour chacune des capacités sont les suivantes :</b></p> <p>→ <b>A l'issue de la formation</b>  <b>Mise en situation professionnelle (durée : 2h30 maxi)</b></p> <p>La finalité de cette épreuve est d'évaluer le candidat à travers les activités de préparation du poste de travail et la réalisation de 3 techniques de maquillage différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en beauté (20 min)</li> <li>Maquillage évènementiel (40 min)</li> <li>Maquillage artistique (60 min)</li> </ul> <p>Le candidat réalise les différentes techniques.</p> <p>Le jury d'épreuves (*) évalue la maîtrise des savoir-faire professionnels en situation de travail à partir d'une grille d'évaluation adaptée au contexte professionnel.</p> <p>→ <b>Par la VAE</b></p> <p>Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) et soutenance orale devant le jury de validation + épreuve de mise en situation professionnelle reconstituée d'une durée de 20 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'environnement de travail (locaux, poste de travail) respecte les consignes de propreté.</li> <li>Les accessoires et matériels de travail sont vérifiés avant utilisation et respectent les règles d'hygiène et de sécurité.</li> <li>L'espace de travail est organisé et installé afin de prévenir tout risque d'accident et d'assurer la circulation des personnes.</li> <li>Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliqués selon le type de prestation à réaliser.</li> <li>Le poste de travail est rangé et nettoyé après chaque prestation dans le respect des protocoles de nettoyage et de désinfection.</li> </ul>

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<b>Réalisation de techniques de maquillage visage (suite)</b>				
<b>A4 – Préparation du poste de travail (suite)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation du poste de travail (nettoyage, désinfection, ergonomie, sécurité)</li> <li>Réalisation des inventaires des produits</li> </ul>	<b>C7 – Gérer l'approvisionnement du poste de travail</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C7.1 - Identifier les quantités à réapprovisionner pour chaque produit (maquillage, consommable, petit outillage, supports documentaires...) et effectuer les commandes de réassortiment.</li> <li>C7.2 - Assurer l'aménagement des linéaires selon les consignes.</li> <li>C7.3 - Assurer le suivi des stocks selon les familles de produits (ruptures ou surstocks).</li> </ul>	<b>C7 – Gérer l'approvisionnement du poste de travail</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C7.1 - Identifier les quantités à réapprovisionner pour chaque produit (maquillage, consommable, petit outillage, supports documentaires...) et effectuer les commandes de réassortiment.</li> <li>C7.2 - Assurer l'aménagement des linéaires selon les consignes.</li> <li>C7.3 - Assurer le suivi des stocks selon les familles de produits (ruptures ou surstocks).</li> </ul>	<p>→ <b><u>A l'issue de la formation</u></b>  <b>Etude de cas (durée : 1h)</b>            Cette épreuve écrite permet de vérifier la maîtrise des connaissances techniques par rapport à des situations professionnelles en lien avec la certification</p> <p>→ <b><u>Par la VAE</u></b>            Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) et soutenance orale devant le jury de validation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un inventaire des produits à commander est effectué dans le respect des procédures de l'institut.</li> <li>Les commandes de réassortiment sont effectuées dans les délais et dans le respect des procédures internes afin d'éviter toute rupture.</li> <li>Les règles d'implantation des matériels et produits sont appliquées.</li> <li>Les actions permettant d'éviter la rupture des produits ou le surstock sont mises en œuvre : suivi des stocks, réapprovisionnement...</li> </ul>

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<b>Réalisation de techniques de maquillage visage (suite)</b>				
<b>A5 – Réalisation de la prestation de maquillage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Installation du poste de travail spécifique au maquillage</li> <li>Installation de la cliente</li> <li>Identification des attentes, et des besoins de la cliente</li> </ul>	<b>C8 – Installer le ou la client(e) et préparer le matériel adapté à la prestation de maquillage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C8.1 - Installer le ou la client(e) de manière confortable et sécuritaire.</li> <li>C8.2 - Réaliser une analyse/un diagnostic de la morphologie du visage du client afin de proposer un maquillage adapté.</li> <li>C8.3 - Sélectionner et préparer le(s) produit(s) de maquillage et matériel(s) approprié(s) dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.</li> </ul>	<b>C8 – Installer le ou la client(e) et préparer le matériel adapté à la prestation de maquillage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C8.1 - Installer le ou la client(e) de manière confortable et sécuritaire.</li> <li>C8.2 - Réaliser une analyse/un diagnostic de la morphologie du visage du client afin de proposer un maquillage adapté.</li> <li>C8.3 - Sélectionner et préparer le(s) produit(s) de maquillage et matériel(s) approprié(s) dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.</li> </ul>	<b>Les modalités d'évaluation mises en œuvre pour chacune des capacités sont les suivantes :</b> <b>→ A l'issue de la formation</b> <b>Mise en situation professionnelle (durée : 2h30 maxi)</b> La finalité de cette épreuve est d'évaluer le candidat à travers les activités de préparation du poste de travail et la réalisation de 3 techniques de maquillage différentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en beauté (20 min)</li> <li>Maquillage événementiel (40 min)</li> <li>Maquillage artistique (60 min)</li> </ul> Le candidat réalise les différentes techniques. Le jury d'épreuves (*) évalue la maîtrise des savoir-faire professionnels en situation de travail à partir d'une grille d'évaluation adaptée au contexte professionnel.  <b>Etude de cas (durée : 1h)</b> Cette épreuve écrite permet de vérifier la maîtrise des connaissances techniques par rapport à des situations professionnelles en lien avec la certification.  <b>→ Par la VAE</b> Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) et soutenance orale devant le jury de validation + épreuve de mise en situation professionnelle reconstituée d'une durée de 20 minutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le client est installé dans le respect des règles d'ergonomie et de sécurité.</li> <li>Un diagnostic de la morphologie du visage du client est réalisé avant le démarrage de la prestation conformément aux procédures internes afin d'identifier d'éventuelles allergies et proposer un maquillage adapté.</li> <li>Les matériels et produits nécessaires à la prestation de maquillage sont préparés dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les techniques de maquillage sont réalisées dans le respect des critères suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Enchaînement logique des étapes.</li> <li>✓ Exécution soignée.</li> <li>✓ Délai d'exécution adaptée au sujet proposé.</li> <li>✓ Adéquation du maquillage à la situation donnée.</li> <li>✓ Dextérité.</li> <li>✓ Résultat net et esthétique.</li> <li>✓ Mise en valeur avec corrections et respect de la morphologie.</li> </ul> </li> </ul>
	<b>C9 – Réaliser des techniques de maquillage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C9.1 - Conseiller/proposer et réaliser différentes techniques de maquillage (coup d'éclat, lumière du jour, homme, événementiel...) en tenant compte du diagnostic et des attentes du client.</li> <li>C9.2 - Assurer régulièrement une veille informationnelle des nouvelles tendances et techniques de maquillage, des marques de produits et accessoires de maquillage, des circuits de distribution.</li> </ul>	<b>C9 – Réaliser des techniques de maquillage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C9.1 - Conseiller/proposer et réaliser différentes techniques de maquillage (coup d'éclat, lumière du jour, homme, événementiel...) en tenant compte du diagnostic et des attentes du client.</li> <li>C9.2 - Assurer régulièrement une veille informationnelle des nouvelles tendances et techniques de maquillage, des marques de produits et accessoires de maquillage, des circuits de distribution.</li> </ul>		

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<b>Réalisation de techniques de maquillage visage</b> <b>Complément optionnel : maquillage longue durée</b>				
<b>A5'' – Réalisation de la prestation de maquillage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Installation du poste de travail spécifique au maquillage</li> <li>Installation de la cliente</li> <li>Identification des attentes, et des besoins de la cliente</li> </ul>	<b>C10 – Installer le ou la client(e) et préparer le matériel adapté à la prestation de maquillage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C10.1 - Installer le ou la client(e) de manière confortable et sécuritaire.</li> <li>C10.2 - Réaliser une analyse/un diagnostic de la morphologie du visage du client afin de proposer un maquillage adapté.</li> <li>C10.3 - Sélectionner et préparer le(s) produit(s) de maquillage et matériel(s) approprié(s) dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.</li> </ul>	<b>C10 – Installer le ou la client(e) et préparer le matériel adapté à la prestation de maquillage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C10.1 - Installer le ou la client(e) de manière confortable et sécuritaire.</li> <li>C10.2 - Réaliser une analyse/un diagnostic de la morphologie du visage du client afin de proposer un maquillage adapté.</li> <li>C10.3 - Sélectionner et préparer le(s) produit(s) de maquillage et matériel(s) approprié(s) dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.</li> </ul>	<b>Les modalités d'évaluation mises en œuvre pour chacune des capacités sont les suivantes :</b> <b>→ A l'issue de la formation</b> <b>Mise en situation professionnelle (durée : 2h30)</b> Il est demandé au candidat de réaliser cette prestation de maquillage longue durée sur un modèle « support ». Le jury d'épreuves évalue la maîtrise des savoir-faire professionnels à partir d'une grille d'évaluation adaptée au contexte professionnel. La finalité de cette épreuve est d'évaluer le candidat à travers les activités de préparation du poste de travail et la réalisation d'une technique de maquillage longue durée. La technique est au choix du candidat et adaptée au modèle. Le jury d'épreuves (*) évalue la maîtrise des savoir-faire professionnels en situation de travail à partir d'une grille d'évaluation adaptée au contexte professionnel. <b>→ Par la VAE</b> Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) et soutenance orale devant le jury de validation + épreuve de mise en situation professionnelle reconstituée d'une durée de 20 minutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le client est installé dans le respect des règles d'ergonomie et de sécurité.</li> <li>Un diagnostic de la morphologie du visage du client est réalisé avant le démarrage de la prestation conformément aux procédures internes afin d'identifier d'éventuelles allergies et proposer un maquillage adapté.</li> <li>Les matériels et produits nécessaires à la prestation de maquillage sont préparés dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.</li> </ul>
	<b>C11 – Réaliser des techniques de maquillage longue durée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C11.1 - Veiller à la propreté et au bon fonctionnement des équipements (outillage, matériels) de son poste de travail conformément aux règles d'hygiène, de sécurité et environnementale, avant, pendant et après l'exécution des techniques de maquillage longue durée.</li> <li>C11.2 - Adapter le maquillage en fonction de la morphologie et du style du/de la client(e).</li> <li>C11.3 - Réaliser des techniques correctives adaptées aux clients et à leurs besoins.</li> <li>C11.4 - Evaluer le résultat et la satisfaction du/de la client(e) tout au long de la prestation.</li> <li>C11.5 - Transmettre à la clientèle les informations complètes et détaillées sur le maquillage longue durée, notamment les recommandations post-pigmentation.</li> </ul>	<b>C11 – Réaliser des techniques de maquillage longue durée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>C11.1 - Veiller à la propreté et au bon fonctionnement des équipements (outillage, matériels) de son poste de travail conformément aux règles d'hygiène, de sécurité et environnementale, avant, pendant et après l'exécution des techniques de maquillage longue durée.</li> <li>C11.2 - Adapter le maquillage en fonction de la morphologie et du style du/de la client(e).</li> <li>C11.3 - Réaliser des techniques correctives adaptées aux clients et à leurs besoins.</li> <li>C11.4 - Evaluer le résultat et la satisfaction du/de la client(e) tout au long de la prestation.</li> <li>C11.5 - Transmettre à la clientèle les informations complètes et détaillées sur le maquillage longue durée, notamment les recommandations post-pigmentation.</li> </ul>		

**Unité de certification complémentaire (Concerne les candidats non diplômés en esthétique)**

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p><b>A6 - Détermination du type de produit de cosmétologie à utiliser selon la physiologie du visage du client</b></p>	<p><b>C12 – Identifier le type de peau et les réactions par rapport aux produits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C12.1 - Sélectionner et appliquer le produit en tenant compte du type de peau de son client pour prévenir tout risque d'allergie.</li> <li>▪ C12.2 - Organiser son poste de travail dans un souci de lutte antimicrobienne (hygiène corporelle, hygiène des matériels, hygiène du linge).</li> <li>▪ C12.3 - Réaliser les soins esthétiques de préparation au maquillage conformément aux règles d'hygiène, de sécurité, de gestes et postures.</li> <li>▪ C12.4 - Veiller à la composition générale et à la classification des produits cosmétiques avant toute application sur son client pour prévenir toute affection.</li> </ul>	<p><b>C12 – Identifier le type de peau et les réactions par rapport aux produits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C12.1 - Sélectionner et appliquer le produit en tenant compte du type de peau de son client pour prévenir tout risque d'allergie.</li> <li>▪ C12.2 - Organiser son poste de travail dans un souci de lutte antimicrobienne (hygiène corporelle, hygiène des matériels, hygiène du linge).</li> <li>▪ C12.3 - Réaliser les soins esthétiques de préparation au maquillage conformément aux règles d'hygiène, de sécurité, de gestes et postures.</li> <li>▪ C12.4 - Veiller à la composition générale et à la classification des produits cosmétiques avant toute application sur son client pour prévenir toute affection.</li> </ul>	<p><b>Les modalités d'évaluation mises œuvre pour chacune des capacités sont les suivantes :</b></p> <p>➔ <b><u>A l'issue de la formation</u></b></p> <p><b>Etude de cas (durée : 1h)</b></p> <p>Cette épreuve écrite permet de vérifier la maîtrise des connaissances techniques par rapport à des situations professionnelles en lien avec la certification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les réactions allergiques possibles suite à l'utilisation de produits cosmétiques sont identifiées et argumentées.</li> <li>▪ La composition des principaux produits utilisés en maquillage est correctement définie.</li> <li>▪ Les procédures liées à la réglementation sur la conservation des produits cosmétiques sont maîtrisées.</li> <li>▪ Les précautions de sécurité liées aux situations professionnelles (ergonomie, gestes et postures, ambiances physiques de travail, prévention des risques spécifiques...) sont clairement explicitées.</li> <li>▪ Les règles d'hygiène en milieu professionnel sont maîtrisées.</li> </ul>

## FICHE 6 ACCÈS A LA CERTIFICATION

### 1) Voies d'accès

VOIES D'ACCES	OUI	NON
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle		X
Par expérience <i>Date de mise en place : 2010</i>	X	

**Attention, les CQP ne sont pas accessibles par la voie de la formation initiale ou du contrat d'apprentissage.**

### 2) Existe-t-il un dispositif d'agrément établi par la branche professionnelle pour préparer au CQP ?

La branche a mis en place un dispositif d'habilitation des organismes de formation dans le cadre du CQP.

La décision d'habiliter ou non un centre de formation, repose sur sa capacité à mobiliser les ressources et moyens nécessaires à la formation dans le respect de la législation en vigueur.

Ainsi les critères d'habilitation sont les suivants :

- la formation en esthétique comme activité principale,
- un minimum de 5 ans d'existence,
- la qualification et l'expérience professionnelle des formateurs,
- dans le cas spécifique des centres dispensant des formations qualifiantes (sans déboucher sur un diplôme) relatives aux actes esthétiques (modelages, maquillages, stylisme ongulaire, manucure, beauté des pieds...) la garantie que les personnes formées soient déjà titulaires d'un diplôme de l'esthétique (pré-requis incontournable), sauf exception prévue par le CQP,
- la liste du matériel spécifique à la formation.

De plus, pour être habilité l'organisme de formation devra garantir son entière responsabilité du dispositif de formation mis en place. Il pourra éventuellement sous traiter une partie de la formation dans la limite du tiers du programme de formation.

Le centre de formation qui ne respectera pas le cahier des charges du CQP recevra un rappel de la part de la CPNE-FP pour une mise en conformité. En cas de récidive ou lorsque les explications recueillies sont insuffisantes, la CPNEFP se réserve le droit de lui retirer son habilitation.

Ainsi, tout organisme de formation habilité par la branche organisant des actions conduisant au CQP devra s'engager à se conformer au cahier des charges du CQP et s'engager à suivre les recommandations de la CPNEFP.

Pour une première habilitation, l'organisme est habilité pour une durée de 2 ans.

Ensuite, l'habilitation est renouvelée pour une durée de 4 ans.

Les organismes habilités pour dispenser le CQP Maquilleur conseil animateur sont :

- Cours Pariset – Troyes (10) -> <http://www.courspariset.com/>
- Ecole Susini Esthétique – Aix en Provence (13) -> <http://www.susini-esthetique.fr/>
- Ecole Claude Saglio – Les pennes Mirabeau (13) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/mirabeau-claude-saglio>
- Ecole Silvy Terrade – Brive la Gaillarde (19) -> <http://www.silvy-terrade.com/>
- Ecole Esther Mario – Toulouse (31) -> <http://esthermario.eu/>
- Ecole Privée Marge Verlair – Toulouse (31) -> <http://www.margeverlair.com/>
- Ecole Françoise B – Bordeaux (33) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/bordeaux-francoise-b>
- Ecole Giorgifont – Montpellier (34) -> <http://www.giorgifont.fr/>
- ETP Academy – Grenoble (38) -> <http://www.ecoleacademy.com/>
- EFCE – Nantes (44) -> <http://www.efce.fr/>
- EFCE - Angers (49) -> <http://www.efce.fr/les-ecoles/angers/>
- Ecole Schanfelaer Normand – Lille (59) -> <http://www.schanfelaer-normand.com/>
- Acte Académie SARL – Lille (59) -> <http://www.acte-academie.com/>
- Ecole de Luca – Lille (59) -> <http://www.ecoledeluca.fr/>
- Académie Beauté – (59) -> <http://www.academiebeaute.fr/>
- Ecole Européenne d'Esthétique – Arras (62) -> <http://www.esthetique-ecole.fr/>
- Ecole Silvy Terrade – Lyon (69) -> <http://www.silvy-terrade.com/>
- Ecole Peyrefitte Esthétique – Lyon (69) -> <http://www.peyrefitte-esthetique.com/>
- S.L.A. Academy – Paris (75) -> <http://www.sla-academy.fr/>
- Ecole Catherine Lorene – Rouen (76) -> <http://www.catherine-lorene.com/>

### 3) Conditions particulières éventuelles d'accès à la certification

---

Le CQP est ouvert aux jeunes et aux adultes, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

L'accès au CQP par la formation est ouvert :

- aux titulaires d'un des diplômes de l'esthétique-cosmétique-parfumerie et de la coiffure (CAP, BP, Bac professionnel, BM, BTS),
- aux personnes non titulaires d'un des diplômes précités ayant exercé 3 ans à un poste de la filière esthétique sous le contrôle d'un esthéticien diplômé.

Pour l'accès par la VAE, le candidat doit justifier d'une année d'expérience en rapport avec les activités du CQP. Ces activités peuvent avoir été exercées en continu ou par périodes cumulées, sous statut salarié, non salarié ou bénévole.

## FICHE 7 VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

### 1) Préciser les conditions spécifiques de recevabilité de la demande des candidats

Les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole, d'au moins 1 année, au cours de laquelle ont été mises en œuvre des compétences en lien avec le CQP visé.

#### LES CONDITIONS DE RECEVABILITE

##### 1. La demande d'inscription du candidat

Le candidat effectue sa demande d'inscription auprès de l'un des organismes de formation habilité par la CPNE-FP.

Il adresse ensuite son dossier renseigné, accompagné des preuves de son expérience à l'organisme de formation habilité qui se chargera, après contrôle du dossier, de le transmettre à la CPNE-FP.

##### 2. Analyse de la recevabilité

La CPNE-FP analyse la recevabilité du candidat au regard du dossier et des pièces justificatives adressés par le candidat.

Au regard des éléments reçus, la CPNE-FP peut émettre les avis suivants :

- **Le dossier est recevable** : pré-inscription du candidat et convocation à un entretien préalable de « faisabilité » par l'organisme de formation habilité dont la finalité est d'informer le candidat sur le processus de VAE et de s'assurer de la faisabilité de son projet. A l'issue de cet entretien, le candidat donne son feed-back et confirme ou non sa volonté de s'engager dans ce projet de VAE. Dans l'affirmative, l'inscription est confirmée et le livret 2 (dossier déclaratif du candidat) est remis au candidat.
- **Le dossier n'est pas recevable** : la décision de non recevabilité est notifiée par courrier par la CPNE-FP au candidat.

## 2) Description de la procédure de VAE

### Vue d'ensemble de la procédure de mise œuvre de la VAE par la CPNE-FP de la branche de l'esthétique

ETAPES	ETAPE ① Information sur la démarche VAE	ETAPE ② Recevabilité	ETAPE ③ Constitution du livret 2 (dossier déclaratif)	ETAPE ④ Réception et analyse du livret 2	ETAPE ⑤ Passage devant le jury de validation	ETAPE ⑥ Attribution du CQP
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer sur le dispositif</li> <li>- Répondre aux questions des candidats</li> <li>- Adresser le livret 1 (livret de recevabilité)</li> </ul>	<p>Réceptionner le livret 1 renseigné par le candidat, accompagné des pièces justificatives (candidature, bulletins de salaire et/ou attestation...) <b>(Organisme habilité)</b></p> <p>↓</p> <p>Vérifier la recevabilité <b>(CPNE-FP)</b></p> <p>↓</p> <p>Préinscrire et convoquer (en cas de recevabilité), le candidat en entretien individuel (par téléphone ou en face-à-face) pour vérifier et valider la faisabilité du projet de VAE <b>(Organisme habilité)</b></p> <p>↓</p> <p>Confirmer l'inscription <b>(Organisme habilité)</b></p> <p>↓</p> <p>Remettre le livret 2 (dossier déclaratif du candidat) <b>(Organisme habilité)</b></p>	<p>Accompagner (facultatif) les candidats dans la constitution du livret 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Présentation du dossier</i></li> <li>• <i>Identification des activités à valoriser</i></li> <li>• <i>Aide à la structuration de la preuve de l'expérience</i></li> <li>• <i>Préparation à l'entretien de jury</i></li> </ul> <p>Cet accompagnement est assuré par l'OF habilité (ou sous-traitant) ou par un organisme prestataire. Les modalités sont proposées par l'accompagnateur à l'organisme de formation et soumis à l'accord de la CPNE-FP. <b>Le candidat dispose d'un délai de 6 à 9 mois pour compléter son livret 2.</b></p> <p>↓</p> <p>Adresser le livret 2 complété à l'organisme de formation habilité et demander un passage en jury de validation (<b>Candidat</b>)</p>	<p>Réceptionner le livret 2 complété par le candidat</p> <p>↓</p> <p>S'assurer du respect du cahier des charges du livret 2 et attribuer un numéro de dossier <b>(organisme de formation habilité)</b></p> <p>↓</p> <p>Organiser les sessions de jurys (programmation, envoi des convocations et des dossiers des candidats aux membres du jury à J-15, convocation des candidats) <b>(organisme de formation habilité)</b></p> <p>↓</p> <p>Pré-étudier le livret 2 et identifier les questions à poser au candidat <b>(jury de validation)</b></p>	<p>Apprécier l'expérience du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Examen du livret 2</i></li> <li>• <i>Entretien avec le candidat</i></li> <li>• <i>Epreuve de mise en situation reconstituée</i></li> </ul> <p><b>(jury de validation)</b></p> <p>↓</p> <p>Rédiger et signer le procès-verbal <b>(jury de validation)</b></p> <p>↓</p> <p>Adresser les livrets 2 et le PV à la CPNE-FP constituée en jury national pour vérification et acceptation partielle ou totale sur préconisations du jury de validation</p>	<p>Délibérer en jury paritaire national</p> <p>↓</p> <p>Valider l'expérience par l'attribution partielle ou totale du CQP</p> <p>↓</p> <p>Adresser le procès-verbal de jury au candidat. En cas de validation partielle, préconisations des parcours complémentaires (formation et/ou parcours d'expérience)</p> <p>↓</p> <p>En cas de validation totale, éditer et adresser au candidat par lettre recommandée avec accusé de réception, le CQP signé par le Président et le Vice-Président de la CPNE-FP</p>
<b>OUTILS</b>	Plaquette du CQP Programme de la formation	Livret 1 (livret de recevabilité)	Livret 2 (dossier déclaratif du candidat)	Livret 2 (dossier déclaratif du candidat)	Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) Grille d'évaluation Procès-verbal	Procès-verbal CQP remis aux lauréats
<b>ACTEURS</b>	Organisme de formation habilité par la CPNE-FP	CPNE-FP Organisme de formation habilité par la CPNE-FP Candidat	CPNE-FP Organisme de formation habilité par la CPNE-FP Accompagnateur Candidat	Organisme de formation habilité par la CPNE-FP Jury de validation	Jury de validation Candidat	Jury paritaire national

### 3) Au regard des compétences décrites (fiche 5), donner quelques exemples de preuves sur lesquelles se base le jury

---

Les éléments de preuves sur lesquels se base le jury sont les suivants :

- diplômes ou attestations de formation,
- certificats de travail ou numéro d'immatriculation,
- dossier retraçant l'activité professionnelle du candidat avec présentation de travaux réalisés au cours de son activité professionnelle couvrant tout ou partie de la certification,
- attestations ou recommandations du milieu professionnel,
- les réponses du candidat aux questions circonstanciées du jury lors de l'entretien.

### 4) En cas de validation partielle

---

En cas de validation partielle des capacités, le jury préconise au candidat un parcours de formation (contenu et volume horaire) ou un parcours professionnel à effectuer afin qu'il puisse acquérir les compétences manquantes et obtenir ainsi la certification visée.

**Les parties de certification obtenues sont acquises définitivement.**

#### Liste des outils

**Annexe n°3** : Livret 1 (livret de recevabilité)

**Annexe n°4** : Grille d'appréciation de la recevabilité

**Annexe n°5** : Livret 2 (dossier déclaratif du candidat)

**Annexe n°6** : Guide destiné au jury de validation

**Annexe n°7** : Fiche de synthèse des résultats du candidat

**Annexe n°8** : Procès-verbal de délibération du jury paritaire

## FICHE 8 COMPOSITION DU JURY DÉLIVRANT LE CQP

### 1) Règles de constitution du jury (à préciser selon la voie d'accès)

---

#### Accès par la formation et par la VAE

##### Qualité du président du jury et mode de désignation

Le président du jury est un membre du jury paritaire, désigné parmi ses membres. Il est issu du collège employeur ou du collège salarié.

**Nombre de personnes composant le jury : 4 à 10 membres**

**Pourcentage du nombre de personnes extérieures au dispositif conduisant au CQP : 100%**

##### Précisez la répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage

Le jury est composé de 4 à 10 personnes à égalité employeurs et salariés.

### 2) Document remis aux lauréats

---

*Annexe n°9 : CQP Maquilleur(se) conseil animateur(trice)*

## FICHE 9 SYSTÈME DE VEILLE ET LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### 1) Existe-t-il un dispositif de veille permettant de suivre les évolutions des métiers et des qualifications de la branche professionnelle ?

#### A. Description du système de veille (observatoire, contrats d'études prospectives...)

La CPNEF-FP fait appel à un cabinet externe pour réaliser une étude prospective sur l'évolution des métiers et qualifications du secteur.

<http://cnaib.fr/wp-content/uploads/2014/03/Rapport-final-Esth%C3%A9tique.pdf>

#### B. Indication d'instances de concertation pour la construction ou le développement des CQP

La CPNE de la branche de l'esthétique est l'instance dédiée pour construire, rénover et développer des CQP. Elle se réunit en moyenne 4 fois par an et chaque fois qu'elle sera saisie par l'une des organisations représentatives.

Elle :

- ✓ Examine toute demande de création et/ou de renouvellement de CQP selon des critères définis (domaine de qualification et besoins existants / profil professionnel et perspectives d'emploi / axes prioritaires de formation)
- ✓ Analyse les demandes d'habilitation de nouveaux organismes de formation
- ✓ Examine toutes questions organisationnelles liées au CQP afin qu'il se déroule dans des conditions satisfaisantes, telles que la mise en place des sessions de jury, la mise en œuvre du CQP par la VAE, la délivrance du CQP.

#### C. Existe-t-il un dispositif de suivi des titulaires de CQP ?

Le suivi est assuré par le secrétariat CQP de la CPNE en enregistrant les données suivantes relatives à chaque candidat :

#### **Lors de l'inscription du candidat au CQP par la VAE et la formation**

- Age
- Sexe
- Diplôme ou niveau d'étude
- Expérience professionnelle (nombre d'années)
- Métier occupé
- Entreprise ou statut

#### **A l'issue du jury**

- Résultat (obtention, obtention partielle, non obtention)

#### **1 an après l'obtention du CQP**

Envoi d'un questionnaire au candidat permettant de faire le point sur son parcours professionnel depuis l'obtention du CQP :

- Emploi occupé
- Type de contrat ou statut
- Nom de l'entreprise

## 2) Dans le cas où ce CQP a déjà été mis en œuvre...

### A. Préciser les évolutions du CQP depuis sa création jusqu'à sa forme actuelle

Néant.

### B. Quelle est la répartition des titulaires selon les voies d'accès ?

Effectifs	Formation continue dont contrat de professionnalisation	Candidature individuelle	VAE	Nombre total de titres
<b>Cumulés depuis 2010</b>	125	/	/	125
<b>Lors de la dernière année d'attribution Année : octobre 2016</b>	29	/	/	29
<b>Moyenne annuelle</b>	25	/	/	25

### C. Analyse globale

Le nombre de CQP délivrés depuis l'année 2010 est en progression constante :

- 7 personnes certifiées en 2010
- 4 en 2011
- 6 en 2012
- 17 en 2013
- 16 en 2014
- 27 en 2015
- 48 en 2016 (dont 29 à la session d'octobre 2016)

Suite à l'obtention du CQP, voici quelques données relatives à la situation des lauréats :

- Salariés en instituts, parfumeries : 11
- Coiffeuses : 6
- Formateurs marques : 3
- Intermittents du spectacle : 9
- Auto-entrepreneurs : 4
- Autres activités : 6
- Poursuite d'études : 5

## 3) Comment les conseils préconisés par la CNCP lors du dernier enregistrement ont-ils été pris en compte ?

Néant.

## 4) Identification des certifications comparables existant

Néant.

## 5) Équivalence instituée totale ou partielle avec d'autres certifications

Néant.

## FICHE 10

### RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

<b>Intitulé (cadre 1)</b>	
Maquilleur(se) conseil animateur(trice)	
<b>(cadre 2) Autorité responsable de la certification</b>	<b>Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)</b>
CPNE-FP de la branche professionnelle de l'esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique, des soins corporels et de la parfumerie FIEPPEC	Président et Vice-président de la CPNE-FP
<b>Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)</b>	
Niveau : Néant	
Code NSF : 336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes	
<b>Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)</b>	
<p><b>Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat</b></p> <p>Le/la maquilleur(se) conseil animateur(trice), seul(e) ou sous la responsabilité du responsable ou du gérant de l'institut s'occupe de mettre en valeur, embellir le visage.</p> <p>Dans un institut de beauté, dans un magasin de cosmétiques ou une parfumerie, il/elle réalise tout type de maquillage : du maquillage discret au maquillage plus élaboré/personnalisé (cérémonies, soirées festives ou à thèmes) selon les attentes de sa clientèle ou encore la réalisation de maquillage longue durée.</p> <p>Le/la maquilleur(se) conseil animateur(trice) conseille sa clientèle sur les produits de maquillage, explique les modes d'applications des produits cosmétiques et les choix spécifiques en fonction de la carnation et morphologie de visage, il/elle est susceptible de proposer des fiches conseils, enfin, il/elle forme aux techniques de base.</p> <p>Véritable professionnel(le), il/elle assure la gestion des stocks, l'animation des campagnes commerciales/promotionnelles et la mise en valeur de nouveaux produits.</p> <p>Le/la maquilleur(se) conseil animateur(trice) doit non seulement veiller à proposer un service adapté aux besoins de sa clientèle en les conseillant et les informant sur les techniques employées, mais aussi être doté(e) d'imagination et de créativité.</p> <p>L'exercice de ce métier requiert aussi minutie, patience, soin et rigueur.</p> <p>Ainsi, le/la maquilleur(se) conseil animateur(trice) assure les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accueil et le suivi de la clientèle</li> <li>- le conseil et la vente de prestations et de produits de maquillage</li> <li>- l'animation de cours d'auto-maquillage</li> <li>- la réalisation de techniques de maquillage visage et de maquillage longue durée.</li> </ul>	
<p><b>Compétences ou capacités évaluées</b></p> <p>Le titulaire de la certification est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accueillir et effectuer le suivi de la clientèle</li> <li>▪ Réaliser les encaissements</li> <li>▪ Organiser et animer l'espace de vente</li> <li>▪ Conseiller la clientèle et vendre des produits et/ou des prestations de maquillage</li> <li>▪ Conduire des séances d'auto-maquillage</li> <li>▪ Organiser et gérer l'approvisionnement du poste de travail</li> <li>▪ Réaliser les techniques de maquillage</li> </ul>	

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)**

**Secteurs d'activités**

L'activité de maquilleur(se) conseil animateur(trice) peut s'exercer dans les secteurs suivants : centres d'esthétique spécialisés, instituts de beauté, parfumeries, grands magasins, salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées, à domicile, pour des événements festifs (carnaval, soirée à thème...).

**Mots-clés :** ESTHETIQUE

Types d'emplois accessibles : maquilleur(se) conseil animateur(trice), maquilleur(se), esthéticienne-animatrice / démonstratrice, maquilleur(se) conseil

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

D1208 – Soins esthétiques et corporels

D1501 – Animation de vente

Réglementation d'activités : Diplôme d'esthétique obligatoire (Loi 05 juillet 1996).

**Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)**

Descriptif des composantes de la certification :

Modalités d'évaluation des compétences / accès par la formation :

La certification s'appuie sur 2 composantes :

- Etude de cas
- Epreuves de mise en situation professionnelle reconstituée

Modalités d'évaluation des compétences / accès par la VAE :

La certification s'appuie sur 2 composantes :

- Evaluation du livret 2 (dossier déclaratif du candidat), accompagné de preuves de l'activité + entretien avec le jury de validation
- Epreuve de mise en situation professionnelle reconstituée

Le bénéfice des composantes acquises est définitif.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	Néant
En contrat d'apprentissage		X	Néant
Après un parcours de formation continue	X		Jury national composé de 4 à 10 membres, à égalité employeurs et salariés. Le jury national prévaut quel que soit la forme d'accès à la certification.
En contrat de professionnalisation	X		Jury national composé de 4 à 10 membres, à égalité employeurs et salariés. Le jury national prévaut quel que soit la forme d'accès à la certification.
Par candidature libre		X	Néant
Par expérience <i>Date de mise en place : 2010</i>	X		Jury national composé de 4 à 10 membres, à égalité employeurs et salariés. Le jury national prévaut quel que soit la forme d'accès à la certification.

**Liens avec d'autres certifications (cadre 8)**

Néant

**Accords européens ou internationaux (cadre 9)**

Néant

### Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Références autres :

Annexe n° I de la convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie du 24 juin 2011 (Brochure n°3123), relative à la mise en place du CQP « Maquilleur conseil animateur ».

### Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques : 48 CQP « Maquilleur(se) conseil animateur(trice) » ont été délivrés 2016.  
Ce CQP est délivré en moyenne à 25 candidats par an.

Autres sources d'informations :

<http://www.fieppecc.fr/>

<http://cnaib.fr/>

Lieu(x) de certification :

CPNE-FP secrétariat FIEPPEC – 1 Rue Victorien Sardou – 10000 TROYES

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

- Cours Pariset – Troyes (10) -> <http://www.courspariset.com/>
- Ecole Susini Esthétique – Aix en Provence (13) -> <http://www.susini-esthetique.fr/>
- Ecole Claude Saglio – Les pennes Mirabeau (13) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/mirabeau-claude-saglio>
- Ecole Silvyia Terrade – Brive la Gaillarde (19) -> <http://www.silvyia-terrade.com/>
- Ecole Esther Mario – Toulouse (31) -> <http://esthermario.eu/>
- Ecole Privée Marge Verlair – Toulouse (31) -> <http://www.margeverlair.com/>
- Ecole Françoise B – Bordeaux (33) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/bordeaux-francoise-b>
- Ecole Giorgifont – Montpellier (34) -> <http://www.giorgifont.fr/>
- ETP Academy – Grenoble (38) -> <http://www.ecoleacademy.com/>
- EFCE – Nantes (44) -> <http://www.efce.fr/>
- EFCE - Angers (49) -> <http://www.efce.fr/les-ecoles/angers/>
- Ecole Schanfelaer Normand – Lille (59) -> <http://www.schanfelaer-normand.com/>
- Acte Académie SARL – Lille (59) -> <http://www.acte-academie.com/>
- Ecole de Luca – Lille (59) -> <http://www.ecoledeluca.fr/>
- Académie Beauté – (59) -> <http://www.academiebeaute.fr/>
- Ecole Européenne d'Esthétique – Arras (62) -> <http://www.esthetique-ecole.fr/>
- Ecole Silvyia Terrade – Lyon (69) -> <http://www.silvyia-terrade.com/>
- Ecole Peyrefitte Esthétique – Lyon (69) -> <http://www.peyrefitte-esthetique.com/>
- S.L.A. Academy – Paris (75) -> <http://www.sla-academy.fr/>
- Ecole Catherine Lorene – Rouen (76) -> <http://www.catherine-lorene.com/>

### Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

<http://www.fieppecc.fr/>